

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-19-0836 du 11/10/2019

Arrêté du 12 septembre 2019

ARRETE PORTANT REINTEGRATION D'UN INSPECTEUR PRINCIPAL DES FINANCES PUBLIQUES

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte réintégration d'un inspecteur principal des Finances publiques.

Date d'application : 01/11/2019

DOCUMENT À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RÉINTÉGRATION D'UN INSPECTEUR PRINCIPAL DES FINANCES
PUBLIQUES..... 3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RÉINTÉGRATION D'UN INSPECTEUR PRINCIPAL DES FINANCES
PUBLIQUES



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

ARRÊTÉ

portant réintégration d'un inspecteur principal des Finances publiques

LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS,

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet modifié portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions, notamment son titre II relatif au détachement ;

Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 17 février 2017 portant mise en service détaché auprès de la Cour des Comptes ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2018 portant nomination au grade d'attaché principal d'administration de l'État relevant des juridictions financières au titre de l'année 2018 ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 2019 portant avancement d'échelon ;

Vu la demande de l'intéressé en date du 13 novembre 2018.

ARRÊTE :

Article premier

A compter du 1^{er} novembre 2019, M. GEFROY Adrien, inspecteur des Finances publiques, est réintégré au sein des services de la Direction Générale des Finances publiques au 3^{ème} échelon du grade d'inspecteur principal des Finances publiques (prise de rang au 17/04/2019) et affecté, à cette même date, auprès du bureau SI-1E.

Article 2

Le présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au bulletin officiel des finances publiques, section ressources humaines et organisation.

FAIT À PARIS, LE 12 SEPTEMBRE 2019

POUR LE MINISTRE, ET PAR DÉLÉGATION :
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE,
CHEF DU BUREAU RH-1B,

FLORENCE PLOYART